



Schweizerische Fachstelle für Motorrad und Roller
Office suisse moto et scooter
Ufficio svizzero moto e scooter

Loretostrasse 33, 4500 Soleure
Tél. 032 621 70 51
info@fachstelle-motorrad.ch
www.motosuisse.ch

SFMR Schweizerische Fachstelle Motorrad und Roller
OSMS Office suisse moto et scooter
USMS Ufficio svizzero moto e scooter

COMMUNIQUÉ du 14 décembre 2018

Moto / scooter

Dès 2021: rouler à moto à 16 ans

Le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre de la révision du Règlement sur l'admission de personnes et de véhicules à la circulation (VZV), que les jeunes pourront dès 2012 conduire des motos et des scooters d'une cylindrée 125 cm³ dès l'âge de 16 ans. L'association de la branche *motosuisse* prend connaissance avec satisfaction de cet ajustement au droit de l'UE.

Dès l'année 2021, les motos d'une cylindrée de jusqu'à 125 cm³ pourront être conduites dès la 16^e année. Alors qu'aujourd'hui, l'âge minimum pour la catégorie A1 est de 18 ans. Le Conseil fédéral harmonise ainsi la réglementation suisse au droit en vigueur dans l'UE. Comme dans les pays de l'UE avoisinants, les jeunes peuvent rouler en moto et en scooter développant au maximum 11 kW (15 ch). La catégorie des motocycles de 125 cm³ est attractive sur le plan commercial grâce à son expansion dans toute l'Europe, sa technique et son équipement sécuritaire sont au top du développement. Tels que les systèmes de freinage antiblocants prescrits par le législateur.

Catégorie AM: 45 km/h dorénavant dès 15 ans

En outre, le Conseil fédéral a décidé que dorénavant, les motocycles légers jusqu'à 50 cm³ (catégorie AM) à vitesse maxi de 45 km/h pourront être conduits dès l'âge de 15 ans (à ce jour 16 ans). Ici aussi, il s'agit d'une harmonisation avec nos pays voisins.

Grosses motos: fini l'accès „direct“

Par contre, le Conseil fédéral s'oppose à la formation directe à la conduite de motos à la puissance non limitée de la catégorie A. Jusqu'alors on pouvait y accéder directement si l'on était âgé de 25 ans et plus. A partir de 2021, il faudra avoir conduit pendant deux années au minimum une moto d'une puissance maxi de 35 kW (48 ch). Ici, il n'y aura malheureusement pas d'ajustement à l'UE; en Allemagne, en Italie et en Autriche, l'accès direct est possible dès 24 ans.

„Nos objectifs se sont réalisés“

Néanmoins satisfait par les décisions du Conseil fédéral, le président de l'association *motosuisse* Roland Müntener déclare: „Après huit ans de discussions parfois vives et émotionnelles, on a prêté l'oreille aux requêtes de l'industrie, du commerce, mais aussi aux désirs des usagers. L'harmonisation de l'âge en vigueur dans l'UE pour les 125 et 50-cm³ nous fait bien sûr grand plaisir. Il y a de cela huit années, rares ont été ceux nous accordant une chance réelle de faire passer nos objectifs – et voici qu'ils sont devenus réalité. C'est un résultat remarquable qui a été induit par *motosuisse* et mené à bien par le Conseil fédéral. Nous en sommes fiers! J'en profite pour exprimer ma reconnaissance au conseiller national Walter Wobmann (UDC), dont le soutien a également contribué au succès. Un petit bémol: nous devons encore patienter jusqu'au 1^{er} janvier 2021 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Mais les divers offices ont besoin de temps pour s'adapter à toutes les décisions du Conseil fédéral.“
